

Favoriser la marche

Les micro-aménagements en faveur des piétons

*La série de fiches
« Favoriser la
marche » vise
à promouvoir
ce mode de
déplacement
vertueux pour
l'environnement
et la santé en
donnant une
information rapide
aux collectivités et
aux aménageurs de
l'espace public.*

Une collectivité territoriale remodèle fréquemment son espace public pour répondre au mieux aux attentes des usagers, en priorisant si possible l'amélioration des déplacements des usagers les plus vulnérables et ceux des usagers les plus vertueux envers l'environnement. Toutefois, en raison de contraintes techniques et/ou budgétaires, le report d'un projet d'aménagement peut laisser persister plus ou moins durablement des situations d'inconfort ou d'insécurité peu propices à la pratique de la marche. Plus rarement, la réalisation de travaux ne résout pas toujours les problèmes de déplacement des piétons constatés auparavant. Cependant, il existe souvent une solution adaptée et suffisante pour faciliter le quotidien d'une majorité de piétons, sans nécessiter la requalification totale d'une rue ou d'une place : le micro-aménagement.



Fiche n° 08 - Décembre 2020

Quels sont les différents types de micro-aménagement ?

Un micro-aménagement consiste à agir de manière simple, rapide et peu coûteuse, pour supprimer, ou tout au moins réduire fortement, une situation de gêne ou d'insécurité pénalisant la pratique de la marche sur l'espace public. Il peut concerner aussi bien les cheminements piétons que les traversées de chaussée. Un micro-aménagement peut être soit autosuffisant, soit compléter un aménagement plus conséquent.

Selon leur durabilité, les micro-aménagements sont classés en 3 catégories :

Micro-aménagement provisoire

Un micro-aménagement provisoire est réalisé avec des éléments facilement déplaçables ou démontables (balisettes, mobilier urbain, jardinières...) pour couvrir une durée suffisamment longue jusqu'à la mise en œuvre d'un aménagement définitif. Il peut d'ailleurs faire office de phase expérimentale pour tester l'adaptation des usagers à ce futur aménagement. Il convient que les concepteurs s'assurent du bon maintien dans le temps du micro-aménagement provisoire afin d'assurer des conditions satisfaisantes de sécurité et de sûreté à toutes les catégories d'usagers.

Source : Cerema



Plusieurs bacs plantés ont été disposés dans le centre-ville de Phalsbourg (57) pour alimenter une réflexion sur l'apaisement des vitesses et le périmètre des espaces publics centraux. Une terrasse de café temporaire hors cheminement piéton renforce aussi le caractère apaisé de la rue

Micro-aménagement temporaire

Il est également réalisé avec des éléments facilement déplaçables ou démontables, mais dans un temps limité, par exemple pour la durée d'une manifestation culturelle.



Source : Cerema

Installation d'une terrasse sur des places de stationnement durant la période estivale pour libérer les trottoirs et favoriser la vie locale

Micro-aménagement définitif

Un micro-aménagement définitif est réalisé avec des matériaux solides et durables pour supprimer définitivement le problème constaté (réalisation d'avancée de trottoir, construction d'un îlot...). Il convient que les concepteurs s'assurent du respect des réglementations en vigueur, de la qualité de la réalisation et des conditions de gestion afin de pérenniser le micro-aménagement définitif.



Source : Cerema

Mise en place d'une chicane permettant la réduction des vitesses et la continuité des cheminements piétonniers

Point de vigilance

En phase définitive, un micro-aménagement doit améliorer les conditions de marche de toutes les catégories de piétons. En phase provisoire, lorsqu'il existe de fortes contraintes techniques, il convient au minimum de ne pas dégrader le niveau d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Comment réaliser un micro-aménagement efficace ?

Identifier les dysfonctionnements dans les déplacements piétons

Avant la mise en œuvre de toute action concrète, les collectivités territoriales doivent s'interroger si les aménagements favorisent effectivement l'amélioration des déplacements piétons. Pour cela, elle dispose de nombreuses sources d'information pour identifier d'éventuels dysfonctionnements sur son territoire, notamment :

- l'observation du comportement des usagers sur site (piétons qui préfèrent marcher ponctuellement sur la chaussée, piétons qui font un détour pour marcher sur un trottoir plus confortable);
- l'écoute des habitants ou des usagers (comptes-rendus des réunions de quartiers, courriers de signalement adressés à la collectivité, témoignages de riverains);
- les démarches participatives (marche exploratoire, application de signalement);

- la consultation de documents techniques spécifiques tels le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE);
- les remontées effectuées par les membres de la commission accessibilité lorsqu'elle existe;
- le recensement d'éventuels accidents corporels ou matériels.

L'analyse des éléments recueillis permet de lister les difficultés rencontrées par les piétons (déplacement inconfortable sur trottoir trop étroit, défaut de co-visibilité avec les autres usagers...). Ces éléments permettent d'établir la récurrence et le type de dysfonctionnement. Ils permettent également de définir les améliorations que l'aménagement doit apporter (réduire la vitesse du trafic motorisé, sécuriser une traversée...). Il convient alors de définir si un micro-aménagement est une solution suffisante et pertinente à la résolution du dysfonctionnement ou s'il est nécessaire de procéder à un aménagement plus conséquent.

Du micro-aménagement à l'urbanisme tactique

Les capacités d'adaptabilité, de frugalité et d'évolution des micro-aménagements, associées à son approche très localisée présentent de grandes similitudes avec le concept d'urbanisme tactique. Ce concept né à San Francisco consiste à mener des actions sur l'espace public à petite échelle, à court terme, et à moindre coût : marquage de bandes cyclables ou élargissant un trottoir, construction participative de bacs de fleurs ou de bancs...

Une approche collaborative avec les habitants est aussi omniprésente dans ces récentes démarches. Les interventions sont à la fois une manière d'impliquer les habitants, d'interroger les usagers sur leurs pratiques, et de revendiquer plus d'espaces publics pour les modes actifs. Les micro-aménagements décrits dans cette fiche ne sont pas spécifiquement initiés par des habitants, mais ils ont bien pour objectif d'agir efficacement, et à moindre coût, sur les problématiques du quotidien des usagers et des habitants. Leur définition, voire leur réalisation, peut ainsi s'appuyer sur l'expertise opérationnelle des habitants-usagers.



Source : ville de Montreuil



La ville de Montreuil a initié plusieurs démarches de renouvellement des espaces publics avec des méthodes similaires à celles de l'urbanisme tactique.

Ici, « la place est à nous » est un projet temporaire pour préfigurer des aménagements redonnant la place aux piétons. Du marquage et du mobilier ludiques, ainsi que des animations, sont l'occasion de recueillir les attentes des usagers et de donner envie de s'approprier les espaces.

En savoir plus sur les démarches cette ville : voir la fiche UVT n° 10 : *Montreuil : l'acupuncture urbaine au service de la qualité d'usage de l'espace public*

Considérer les avantages d'un micro-aménagement

Outre la rapidité d'action et l'amoindrissement des coûts précédemment énoncés, un micro-aménagement offre d'autres avantages incitant à le considérer comme une alternative particulièrement intéressante à un aménagement plus important :

- des procédures décisionnaires de mise en œuvre plus courtes ;
- un meilleur rapport efficacité/coût ;
- un effet réversible, permettant de tester la pertinence d'un micro-aménagement sur une courte période ;
- un aménagement plus simple à faire évoluer au regard des usages repérés lors d'une éventuelle phase de test ;
- la possibilité d'être réalisé en régie par les services techniques de la collectivité.

Prendre en compte les points de vigilance pour la réalisation d'un micro-aménagement

Bien qu'il représente une solution rapide à mettre en œuvre et peu coûteuse, un micro-aménagement ne dispense pas de veiller à la qualité et à la durabilité de son projet. Les critères suivants sont à étudier attentivement avant mise en œuvre :

- l'autosuffisance du micro-aménagement pour résoudre le dysfonctionnement ponctuel constaté ;

- le report d'éventuelles problématiques de sécurité des piétons vers une autre catégorie d'utilisateurs : le micro-aménagement doit être parfaitement visible de jour comme de nuit, ne porter aucune ambiguïté en matière de circulation et ne pas créer d'obstacle susceptible d'être dangereux pour les cyclistes, motocyclistes ou automobilistes ;
- l'accessibilité du cheminement : sauf impossibilité technique avérée, le micro-aménagement doit respecter les normes, exigences ou recommandations facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ;
- la bonne intégration dans son environnement : le micro-aménagement doit être compatible avec la vitesse maximale autorisée de son lieu d'implantation et être assez qualitatif pour susciter l'envie de marcher ;
- un choix de matériaux répondant aux exigences de durabilité en cohérence avec la durée de l'aménagement ;
- un choix de matériaux ne nécessitant pas davantage d'entretien qu'un aménagement classique.

La mise en place d'une évaluation basée sur la comparaison des situations avant/après permet de mesurer l'efficacité du micro-aménagement mis en œuvre. Cette démarche peut conduire à envisager des ajustements ou des modifications du micro-aménagement, voire à son remplacement par un aménagement plus conséquent si le bilan s'avère défavorable.

Quelques exemples de micro-aménagements

Cette partie présente non seulement des micro-aménagements classiques, couramment mis en œuvre, mais également des micro-aménagements plus originaux qui démontrent que quelques travaux simples suffisent à améliorer efficacement le quotidien des piétons.

Point de vigilance

Le principal objectif d'un micro-aménagement est de bonifier les déplacements des piétons de manière simple et peu coûteuse. Le Cerema a choisi d'illustrer ce paragraphe par des micro-aménagements améliorant les cheminements piétons de manière significative. Bien qu'il convienne de prendre en considération toute la réglementation d'accessibilité en vigueur sur l'espace public, certaines règles de l'art ou principes peuvent de pas être respectés en raison de fortes contraintes techniques.

Amélioration d'une traversée piétonne

Source : Cerema



Neutralisation de deux places de stationnement pour améliorer la co-visibilité entre piéton et automobiliste et réduire la longueur de traversée

Source : Cerema



Création d'une chicane à l'aide d'une avancée de trottoir qui sécurise la traversée piétonne

Source : Cerema



Raccourcissement de la longueur de traversée offrant une meilleure co-visibilité entre piétons et automobilistes

Source : Cerema



Les coupures dans les îlots centraux offrent aux piétons une amélioration du confort et de l'accessibilité. Ici, l'îlot est aussi équipé d'un espace de repos

Amélioration d'une continuité piétonne

Source: Cerema



Neutralisation partielle d'une place de stationnement permettant de libérer les trottoirs et faciliter le ramassage des ordures ménagères



Source: Cerema

Ajout d'une résine pour la continuité piétonne sur un espace peu confortable et glissant

Source: Cerema



Rupture dans un aménagement floral permettant d'allier vie locale (ici une terrasse de commerce) et continuité piétonne

Source: Cerema



Un espace dédié aux piétons réalisé pour accéder aux bâtiments depuis le parc de stationnement

Source: Cerema



Délimitation des espaces alloués aux étals et terrasses permettant de concilier vie locale et cheminement piéton lisible

Estimation du coût d'un micro-aménagement

De nombreux critères sont à considérer pour déterminer le coût d'un micro-aménagement (réalisation, entretien, exploitation...). Il s'avère difficile d'estimer le gain économique par rapport à un aménagement « complet ».

En se basant sur une grille tarifaire* moyenne, il est possible d'estimer l'économie financière réalisée sur deux des exemples illustrant ce paragraphe :

Source : Cerema



Neutralisation de deux places de stationnement (aménagement d'environ 50m²) :

- coût d'un aménagement « complet » (réalisation d'un aménagement trottoir + bordure) : environ 3 500 €
 - coût du micro-aménagement (pose de 14 balises et marquage -hors passage piétons) : environ 1 500 €
- gain économique estimé = 2 000 € (soit près de 60 %)

Source : Cerema



Un espace dédié aux piétons (aménagement d'environ 30 m linéaires) :

- coût d'un aménagement « complet » (réalisation d'un trottoir d'une largeur de 1,40 m) : environ 2 000 €
 - coût du micro-aménagement (réalisation du cheminement, marquage et balises-) : environ 500 €
- gain économique estimé = 1 500 € (soit près de 75 %)

*Les coûts ont été calculés sur la base des tarifs moyens observés pour plusieurs villes françaises (grandes et moyennes agglomérations).

+ Pour aller plus loin ●●●

- Fiche : *Faire la ville autrement Urbanisme tactique et participation citoyenne*, Agence d'Urbanisme de Rennes, 2014.
- Fiche solutions économes n°01 : *Le réemploi d'une voie ferrée en liaison douce : l'expérience de Caux-Austreberthe, Pays de Caux*, Cerema, 2019.
- Fiche solutions économes n°02 : *Un parking-relais modulable en période estivale : l'exemple d'Arcachon*, Cerema, 2019
- Fiche une voirie pour tous n°10 : *Montreuil : l'acupuncture urbaine au service de la qualité d'usage de l'espace public*, Cerema, 2020.
- Guide Les aménagements urbains transitoires, Le Cabanon vertical, 2018
<http://www.cabanonvertical.com/gallery/guide-pratique-des-amenagements-transitoires/>

Articles

- Gestion de la voirie et des espaces publics : vers une approche économe et qualitative (Article Gazette des communes décembre 2019) : <https://www.lagazettedescommunes.com/652298/gestion-de-la-voirie-et-des-espaces-publics-vers-une-approche-econome-et-qualitative/>
- Workshop sur l'aménagement frugal d'espaces publics (Cerema Décembre 2017) <https://www.cerema.fr/fr/actualites/workshop-amenagement-frugal-espaces-publics>
- Blog demain la ville, L'essor de l'urbanisme tactique (2017) <https://www.demainlaville.com/essor-urbanisme-tactique/>

Série de fiches « Favoriser la marche »

- Fiche n° 01** ▶ Plan piéton - La Chapelle-Glain
- Fiche n° 02** ▶ Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public - Recommandations d'aménagement
- Fiche n° 03** ▶ Les lieux de pause et de repos : éléments essentiels de la marche en ville
- Fiche n° 04** ▶ Les sentiers pédestres balisés en ville : L'exemple de Mulhouse Alsace Agglomération
- Fiche n° 05** ▶ La prise en compte de la marche dans les documents de planification
- Fiche n° 06** ▶ Les outils fonciers pour rétablir les continuités piétonnes
- Fiche n° 07** ▶ Éclairage des espaces publics pour les piétons
- Fiche n° 08** ▶ **Les micro-aménagements en faveur des piétons**



Contributeurs ●●●

Pilotage de la série de fiches : Cédric Boussuge (Cerema).

Rédacteur : Carine Flahaut et Sébastien Trejbal (Cerema).

Relecteurs : Arnaud Turlan et David Pignaud (Toulouse Métropole), Benoît Hiron (Cerema).

Groupe de travail du Cerema : Cédric Boussuge, Benoît Hiron, Flavien Lopez, André Isler, Carine Flahaut, Sébastien Trejbal, Mathieu Rabaud, Dan Magnan-Cesaretti, Marc Lanfranchi et Jérôme Cassagnes.

Maquettage

Cerema Territoires et ville
Service édition

Impression

Jouve-Print
Mayenne



Contact ●●●

- carine.flahaut@cerema.fr
- sebastien.trejbal@cerema.fr

- cedric.boussuge@cerema.fr

Illustration couverture

Cerema

Date de publication

Décembre 2020
ISSN : 2417-9701
2020/42

Commander ou télécharger nos ouvrages sur
www.cerema.fr

La collection « Connaissances » du Cerema

© 2020 - Cerema
La reproduction totale ou partielle du document doit être soumise à l'accord préalable du Cerema.

Cette collection présente l'état des connaissances à un moment donné et délivre de l'information sur un sujet, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Elle offre une mise à jour des savoirs et pratiques professionnelles incluant de nouvelles approches techniques ou méthodologiques. Elle s'adresse à des professionnels souhaitant maintenir et approfondir leurs connaissances sur des domaines techniques en évolution constante. Les éléments présentés peuvent être considérés comme des préconisations, sans avoir le statut de références validées.

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment